

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.DOCUMENT 8 BisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION.1. La présente proposition émane du réseau ¹☐ Communauté française☐ Libre—confessionnel☐ Provincial et communal☐ Libre—non-confessionnelet se rapporte à l'établissement suivant : ²

dénomination : I.E.P.S.C.F. NAMUR-GESVES

adresse complète : Place de l'Ecole des Cadets, 6 - 5000 NAMUR

n° de matricule : 9.236.042

n° de téléphone : 081/22.29.03 - Fax.: 081/22.85.87

2. Intitulé de l'unité de formation :

code : 754503 V21 W1

³**INFORMATIQUE - TABLEUR - MISE À JOUR. (CONVENTION)**3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de 1 page ²4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de 1 page ²

5. Classement de l'unité de formation :

☐ ¹ enseignement secondaire
degrétransition ¹
inférieur ¹qualification ¹
supérieur ¹☐ ¹ enseignement supérieur de type court
catégorie☐ ¹ enseignement supérieur de type long
catégorie6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes et le regroupement.
repris en annexe n° 3 de 1 page ²7. Programme de(des) cours repris en annexe n° 4 de 1 page ²8. Fixation des capacités terminales repris en annexe n° 5 de 1 page ²9. Profil du (des) chargé(s) de cours repris en annexe n° 6 de 1 page ²¹ Biffer les mentions inutiles² A compléter³ Réservé à l'administration

10. Horaire de l'unité de formation :

10.1. Dénomination des cours

Classement
des cours ⁴

Nombre de
périodes ⁵

Code
U
S

Laboratoire d'informatique

.....CT.....

.....18.....

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

10.2. Part d'autonomie

.....0.....

Total des périodes

.....18.....

11. Date de la proposition du P.O. : **2.5.MAI.1994**

Transmis par le réseau

le :

Signature du :

Chef d'établissement de la C.F.
Représentant du P.O. subventionné ¹

[Signature]

12.

AVIS FAVORABLE

LE 24.06.94

[Signature]
E. LAMOTTE

13.

Approbation

J. MEUNIER
[Signature]
ADMINISTRATEUR
PEDAGOGIQUE

28 JUIN 1994

⁴ soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

⁵ 1 période = 50 minutes

Date (du document 8bis):...**25 MAI 1994**...

ANNEXE 1
FINALITES :

INFORMATIQUE - TABLEUR - MISE A JOUR

1. FINALITES GENERALES.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit

- 1.1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 1.2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

- 2.1. Permettre à celui (celle) qui a déjà des notions sur l'utilisation d'un logiciel de type "tableur" d'assurer une mise à jour de ses connaissances et compétences dans ce domaine.
- 2.2. Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.
- 2.3. Initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques.
- 2.4. Développer
 - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information,
 - des méthodes de travail transférables,
 - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation).

Date (du document 8bis):.....**25 MAI 1994**..

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES :

INFORMATIQUE - TABLEUR - MISE A JOUR

Capacités :

Appeler et sauvegarder une feuille de travail;
Créer et manipuler une feuille de travail (données, formules; fonctions);
Mettre en page et imprimer une feuille de travail;
Exploiter les possibilités graphiques d'un logiciel.

Titre(s) pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation

INFORMATIQUE - TABLEUR NIVEAU 1 (CONVENTION)

ANNEXE 3

Date (du document 8bis):.....**25 MAI 1994**..

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR
LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT :

INFORMATIQUE - TABLEUR - MISE A JOUR

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 12 étudiants.

PROGRAMME DE (DES) COURS :

INFORMATIQUE - TABLEUR - MISE A JOUR

L'étudiant sera capable de

sur base des possibilités nouvelles offertes par un logiciel de type "tableur"
d'analyser, de commenter et d'exploiter les innovations apportées à une précédente
version tant au niveau des fonctionnalités que de l'environnement informatique.

Recommandations :

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques..
2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

INFORMATIQUE - TABLEUR - MISE A JOUR

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable :

- face à un système informatique connu et sur lequel est installé l'application qui a servi de support à l'apprentissage;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- en utilisant les commandes appropriées;
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités nouvelles acquises au travers de la formation;

de présenter un document imprimé et de le sauvegarder.

Date (du document 8bis):.....**25 MAI 1994**

ANNEXE 6

PROFIL DU/DES CHARGE(S) DE COURS :

INFORMATIQUE - TABLEUR - MISE A JOUR

Le chargé de cours sera un enseignant.